

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 02/02/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 02/02/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2024/030 – Camping du Lac des Varennes - Société FAMILY CAMP - Prolongation du contrat de délégation de service public - Avenant n° 4

Vu le contrat de délégation de service public, pour la gestion du Camping du Lac des varennes, conclu avec la SARL Family Camp, en date du 27 octobre 2015, pour une durée de 9 saisons et expirant le 31 octobre 2024 ;
Vu l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public, en date du 11 octobre 2022, relatif au changement de gérant et à la nomination de deux gérants associés, MM. HERVÉ Philippe et Gallien Bruno,
Vu la fin de gestion de la délégation de service public confiée à la société SARL Family Camp, fixée au 31 octobre 2024

Considérant la nécessité d'organiser la procédure du nouveau contrat de concession qui succèdera au contrat actuel et ayant toujours pour objet l'occupation du camping ;

Sur proposition de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- **PROLONGER** le contrat de concession signé avec la Société FAMILY CAMP le 25 octobre 2015, d'une durée de deux mois,
- **ACCEPTER** le projet d'avenant n° 4 au contrat visé ci-dessus, avec la société Family Camp, portant prolongation du contrat de délégation de service public, pour une durée de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer l'avenant correspondant et tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/02/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond